

communiqué de presse

7 février 2019

Un Master MEEF en contrat d'apprentissage dans l'enseignement agricole

L'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA) proposera à partir de septembre 2019¹ le Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) - mention « Enseignant du 2nd degré » en apprentissage.

Une nouvelle formule visant à diversifier les voies d'accès aux métiers du professorat dans l'enseignement agricole.

Comme pour la formation initiale, ce diplôme est accessible aux étudiants de moins de 30 ans, titulaires d'une licence ou licence professionnelle (bac+3) en lien avec le parcours disciplinaire choisi pour le Master MEEF.

Le contrat d'apprentissage dans le cadre de ce diplôme présente plusieurs avantages pour l'apprenti :

- une meilleure préparation au métier grâce à une formation en alternance dès la première année de master ;
- de meilleures conditions de préparation au concours ;
- un revenu assuré tout en suivant sa formation.

Organisation de la formation

2 route de Narbonne
BP 22687 - 31326
Castanet-Tolosan cedex - France

T. +33 (0) 5 61 75 32 32
F. +33 (0) 5 61 75 03 09

www.ensfea.fr
ensfea@educagri.fr

contact presse:
Sandie Laconde

T. +33 (0) 5 61 75 32 11

communication-ensfea@educagri.fr

Le contrat d'apprentissage est un CDD de la durée de la formation (2 ans pour le master MEEF) entre l'Etat (l'employeur) et l'apprenti.

L'apprenti alterne des périodes de formation entre la structure d'accueil (un lycée agricole) et l'établissement de formation à l'ENSFEA de Toulouse.

Il sera encadré par un maître d'apprentissage pendant les périodes de formation au lycée agricole, enseignant dans la discipline choisie et exerçant dans la structure d'accueil. L'apprenti sera également suivi par un tuteur pédagogique, enseignant de l'ENSFEA.

Plusieurs acteurs sont ainsi impliqués dans la formation permettant d'accompagner, de conseiller et d'évaluer l'apprenti, en situation d'exercice ainsi que d'assurer le suivi pédagogique, l'évaluation et le lien entre l'apprenti, l'EPL et l'ENSFEA.

Une première session de dépôt de candidatures est ouverte **jusqu'au 5 mai 2019**.

Plus d'information sur www.ensfea.fr